

## OCBM de Charleroi du 14 septembre 2023

### Point 2.3. Redéploiement de la zone Charleroi Nord-Ouest : Identification des mobipôles

#### 1. Contexte

Le processus de redéploiement de l'offre intègre l'identification et la classification des mobipôles<sup>1</sup> à développer sur la zone étudiée. Ce travail a été réalisé par le SPW MI en concertation avec les parties prenantes et en s'appuyant sur les retours de la consultation citoyenne « Mobilli » qui s'est déroulée en avril 2023.

Pour chacun des mobipôles, un relevé de terrain a été effectué afin de mettre en évidence les infrastructures et services déjà présents/ à améliorer/ à développer sur le mobipôle. Sur cette base, une liste des actions à mettre en œuvre progressivement a été identifiée et priorisée. Cette liste vise à guider les communes et servira de balise à la Région Wallonne pour l'octroi de financement des aménagements liés à l'intermodalité, particulièrement dans le cadre du droit de tirage PIMACI.

#### 2. Les mobipôles

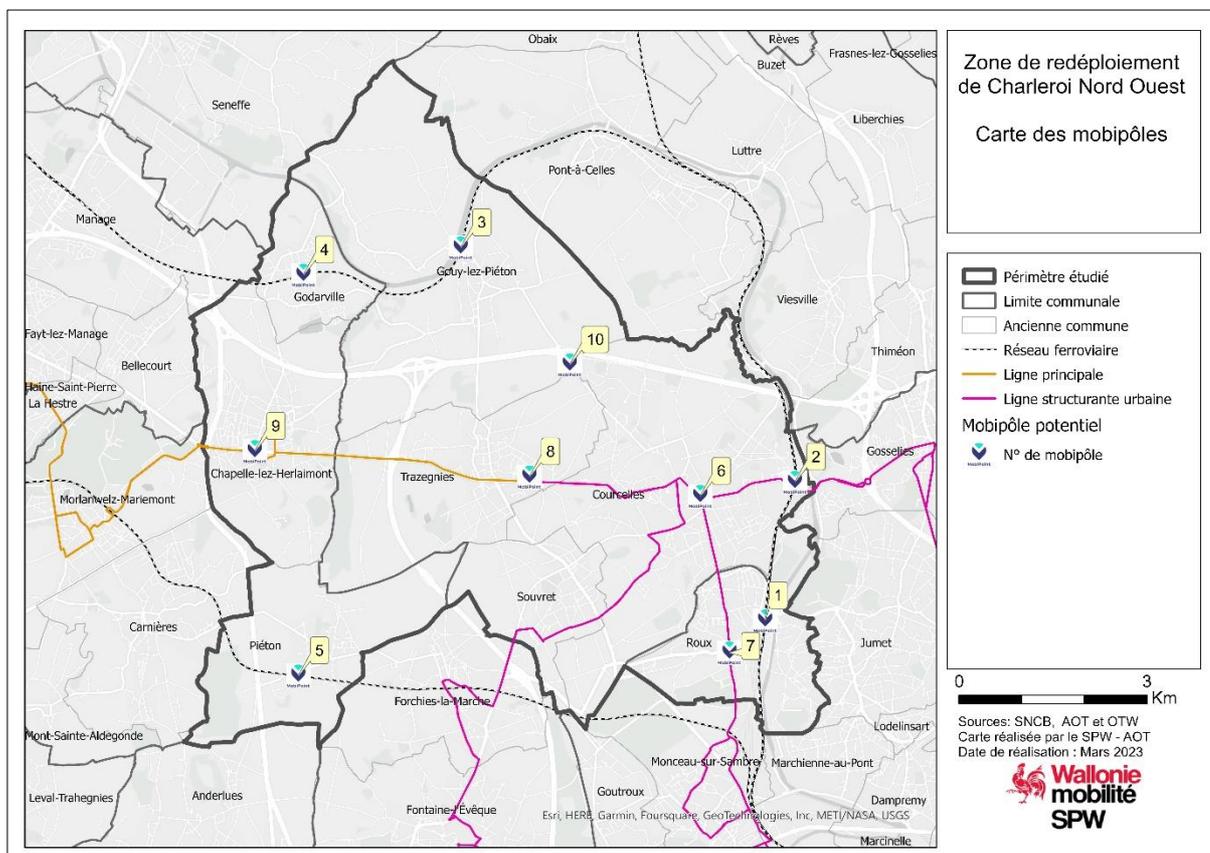
10 mobipôles ont été identifiés :

- 5 gares : Piéton, Godarville, Gouy-lez-Piéton, Roux, Courcelles-Mottes
- 4 arrêts de bus structurants : Courcelles place du Trieux, Roux Plomcot, Trazegnies rue des Roses et Chapelle-Lez-Herlaimont César de Paepe
- 1 parking de covoiturage

Pour chacun des mobipôles, on trouvera en annexe une fiche détaillant la localisation du mobipôle, l'offre de transport en commun et les fonctionnalités qu'il serait idéal d'installer au regard de la typologie mobipôle et des analyses menées.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, les Mobipôles sont des lieux physiques, des « hubs » où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité et où les usagers devront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante. Cette offre (et l'infrastructure qui l'accompagne) pourra être de plusieurs formes et sera dimensionnée selon la situation et le contexte local. La Région Wallonne propose une [typologie](#) des mobipôles qui définit, selon leur type (XL, L, M, S, XS), les fonctionnalités à développer (infrastructures et offre de services).



### 3. Proposition d'avis

**L'Organe émet un avis favorable sur la liste des mobipôles identifiés et recommande aux communes concernées de prendre en compte la liste des fonctionnalités non encore présentes dans le choix des aménagements à réaliser en priorité.**